

# ÉVALUATION SAY ON CLIMATE



Pays



France

Année

2026

## Notation de transparence

Alignement avec les recommandations du FIR

53%



SCORE DE PERFORMANCE

47 %

SCORE NARRATIF

A B C D E

SCORE DE TENDANCE



OVHcloud déclare mettre la neutralité carbone au cœur de ses ambitions. Elle **confirme ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de ses scopes à 2030 certifiés** comme étant alignés 1,5°C par l'initiative **Science Based Targets (SBTi)**. Toutefois, **OVH devrait également définir un objectif pour ses scopes 1 et 2 basé sur la localisation**, afin de mieux refléter l'empreinte carbone réelle de ses sites et adapter ses actions de réduction aux spécificités de chaque implantation. **En effet, ses émissions globales ont baissé par rapport à 2024 et 2022 mais restent encore plus élevées qu'en 2022 sur le scope 2 en location-based (+8%)**. Le plan d'actions pour atteindre ses objectifs est détaillé sur l'ensemble de ses scopes mais pourrait s'améliorer avec **davantage d'objectifs quantifiés pour le scope 3** et de transparence sur **la contribution à la trajectoire de décarbonation de chacune des actions**. L'entreprise manque également de transparence sur ses objectifs après 2030 et sur la part de compensation carbone à laquelle elle aura recours.. Nous **encourageons l'entreprise qui soumet un SOC pour la deuxième année consécutive** à continuer ses efforts de transparence.

## SOMMAIRE

- ▶ [Évaluation selon la grille d'analyse du FIR](#)
- ▶ [Évaluation selon ACT](#)
- ▶ [Grille de recommandations FIR](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT secteur générique](#)

Dès 2021, le **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** appelait à la généralisation de Say on Climate (SOC) exigeants. Après une première édition en 2022, il signe à nouveau [une tribune auprès de 48 signataires français et européen](#) en mars 2023 puis en 2025, pour encourager au développement des SOC. Parallèlement, en 2022, [le FIR a commencé à analyser les plans climat des entreprises françaises](#) qui les soumettent au vote des actionnaires. Après s'être associés en 2023, le **FIR et l'ADEME** ont élargi leur partenariat en 2024 en travaillant avec **Ethos et la World Benchmarking Alliance** pour analyser la transparence et la performance, sur la base de la [méthodologie ACT](#), des plans climat des entreprises. À nouveau cette année, ces acteurs travailleront de concert afin d'étudier les plans climat des **entreprises européennes** soumis au vote consultatif des actionnaires dans le cadre de leurs assemblées générales en 2026.

Les analyses seront publiées au fur et à mesure en amont de leurs assemblées générales. Comme les années précédentes, le FIR souhaite **saluer les efforts des entreprises qui contribuent à améliorer le dialogue actionnarial et encourager les entreprises à renouveler l'exercice du Say on Climate annuellement**.

## ÉVALUATION SAY ON CLIMATE



OVHcloud

Alignement avec les recommandations du FIR

53 % ↑

### Ambition Net Zero 2050

OVH déclare mettre la neutralité carbone au cœur de ses ambitions et vouloir aligner ses objectifs de réduction des émissions de GES sur la trajectoire de l'Accord de Paris. Elle mentionne son soutien à des projets de reboisement labellisés bas carbone qui permettrait de compenser à terme 3580 tCO2eq.

- ▷ ne donne pas d'informations sur sa trajectoire au-delà de 2030.
- ▷ ne divulgue pas clairement la part allouée à la compensation dans sa trajectoire de décarbonation.

### Scénario(s) de référence utilisé(s)

La trajectoire de décarbonation pour les scopes 1, 2 et 3 à 2030 est certifiée par la SBTi comme étant alignée avec un scénario 1,5°C.

- ▷ Toutefois le scénario suivi après 2030 n'est pas divulgué.



### Émissions GES actuelles (2025 vs 2024)

Les émissions globales sont à la baisse depuis 2022 et par rapport à 2024 mais ne retrouvent pas encore le niveau de 2023 (96 009 tCO2eq) et sont encore en hausse par rapport à 2022 sur le scope 2 en location-based. Selon l'entreprise, la baisse des émissions en 2025 s'explique notamment par l'achat d'EAC pour le site de Vint Hill en Virginie (scope 2, market based) et la politique achats mise en place (catégorie 2, scope 3).

SCOPE 1	SCOPE 2 (Market based)	SCOPE 3 (Market based)
1325 tCO2eq (vs 1928) 1,2%	9981tCO2eq (vs 19276) 8,8%	101 557tCO2eq (vs 105924) 90%

### Cible de réduction des émissions de GES à court terme (avant 2030)

- ▷ Une trajectoire de décarbonation mais pas d'objectifs précis divulgués entre 2025 et 2030.

### Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme (entre 2030 et 2040)

- Maintien de l'objectif de baisse des émissions de 73,4% en absolu sur les scopes 1 et 2 entre 2022 et 2030, trajectoire validée 1,5°C par SBTi sur la base d'un parcours sectoriel spécifique (softwares & services).
- Maintien de l'objectif de baisse des émissions de 52% par unité de valeur ajoutée sur le scope 3 entre 2022 et 2030, trajectoire validée 1,5°C par SBTi sur la base d'un parcours sectoriel spécifique (softwares & services).
- pas d'objectif en absolu sur le scope 3 et scénario de référence exact suivi non divulgué.

### Cible de réduction des émissions de GES à long terme (2050 ou avant)

- ▷ OVHcloud met la neutralité carbone au cœur de ses ambitions mais pas d'objectifs clairs et chiffrés après 2030.

### Mesures du plan d'actions

- Deux mesures principales, déclinées en plusieurs actions, sont prévues pour atteindre les objectifs de scopes 1 & 2: l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'acheminement d'énergies renouvelables et décarbonée. Ces mesures comprennent des objectifs quantifiés : un Power Usage Effectiveness (PUE) inférieur à 1,26 en continu sur les datacenters détenus en propre à l'exception de BHS1-7 et sourcer 100% de l'énergie achetée en énergie renouvelable (Renewable Energy Factor de 100%) => résultat en 2025: 1,26 pour le PUE et 100% pour le REF
- Pour le scope 3: l'entreprise mentionne plusieurs mesures liées à l'achat des composants (1<sup>er</sup> poste d'émissions), l'économie circulaire (avec un objectif de taux de réutilisation des composants de 25% ou plus; taux à 17% en 2025), la chaîne d'approvisionnement durable, le fret, le Green IT, les déplacements durables et la communication et sensibilisation sur l'impact du cloud pour les usagers

- ▷ Manque d'objectifs quantitatifs liés aux mesures sur le scope 3.

- ▷ L'entreprise pourrait également renforcer sa transparence en donnant notamment une estimation des % de contribution à la trajectoire de décarbonation de chaque mesure.

Slide suivante ➔

Évolution de la notation par rapport à l'analyse du FIR Say on Climate 2025 :



Légende :

- L'ensemble des critères pour obtenir tous les points est rempli mais suggestions d'amélioration sur la transparence
- ▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points

## ÉVALUATION SAY ON CLIMATE



OVHcloud

Alignement avec les  
recommandations du FIR

53 % ↑

### Alignements des investissements CAPEX / OPEX

Au 31 août 2025, la part des capex éligibles et alignés s'élèvent respectivement à 85% et 54% (vs. 83 % et 50 % en 2024).

▷ Les investissements ne sont pas reliés aux mesures du plan d'actions pour décarboner les activités de l'entreprise et l'information divulguée ne permet pas de comprendre comment ils vont contribuer à atteindre les objectifs.

### Rémunération

- Variable court terme: objectif lié au Power Usage Effectiveness (PUE) représente 10% du variable de court terme
- Variable long terme : 12,5% sur 3 critères RSE dont un sur le PUE = environ 4% du variable pluriannuel

▷ le critère lié à la réduction des émissions des rémunérations variables ne porte que sur le scope 2 et la cible du PUE en valeur est différente pour la rémunération de court terme (1,26) par rapport à celle du long terme (1,28) sans explication

▷ le critère lié à la décarbonation du variable de long terme pèse peu dans la pondération totale des critères.

### Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Pas d'informations.

### ↑ Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

Pas d'engagement mais stratégie climat soumise au vote deux années consécutives.

#### Légende :

- L'ensemble des critères pour obtenir tous les points est rempli mais suggestions d'amélioration sur la transparence
- Manquements pour obtenir l'ensemble des points

Évolution de la notation par rapport à l'analyse du FIR Say on Climate 2025 :





## SCORE DE PERFORMANCE

**47%**

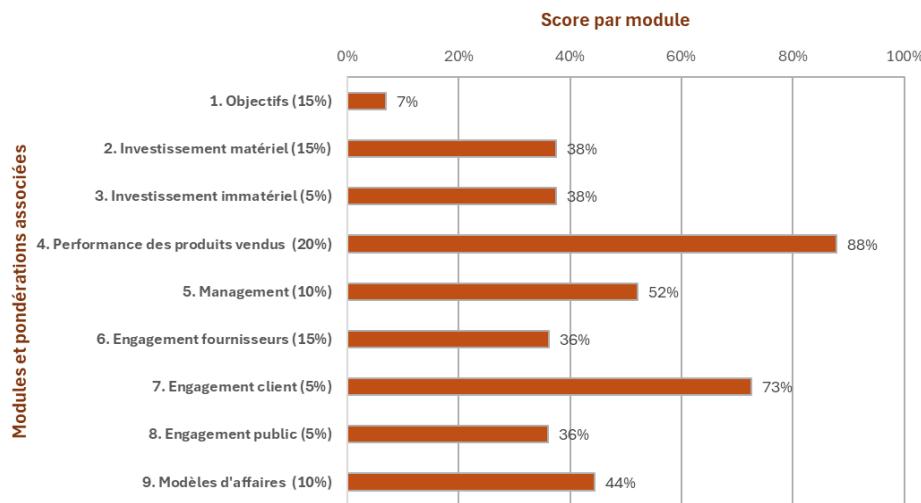
## SCORE NARRATIF

A B C D E

## SCORE DE TENDANCE

+

### Méthodologie ACT générique



### Éléments d'évaluation du plan de transition

#### Score de performance

**1. Objectifs :** L'objectif de réduction des émissions scopes 1 et 2 d'OVH à horizon 2030 se fonde sur une approche *market-based*, c'est-à-dire reposant essentiellement sur des contrats d'achat d'électricité « verte ». Son objectif, déjà atteint cette année alors qu'il se base sur 2022 comme année de référence, manque d'ambition. Ainsi OVH devrait se fixer un objectif sur ses scopes 1 et 2 basé sur la localisation, afin de mieux refléter l'empreinte carbone réelle de ses sites et adapter ses actions de réduction aux spécificités de chaque implantation. Par ailleurs, OVH a un objectif sur son scope 3 de -52% d'émissions par intensité monétaire, objectif jugé non pertinent selon les méthodologies ACT. Selon la CSRD, il est attendu que l'entreprise se fixe des objectifs de réduction des émissions en valeur absolue ou en intensité d'émission rapportée à une quantité physique. De plus, OVH devrait également se fixer des objectifs moyen- et long-termes.

**2. Investissement matériel :** Les dépenses d'investissement d'OVH sont alignées à 54% avec la Taxonomie verte européenne (vs 50% en 2024), sur un total de 85% d'éligibilité. Toutefois, les émissions scope 1 et 2 *location-based* sont en hausse. Il serait intéressant pour comprendre davantage la stratégie long terme de réduction des émissions qu'OVH publie une projection à au moins 2030 des émissions des scopes 1 et 2 qui soit fondée sur l'évaluation de l'impact attendu d'actions de décarbonation concrètes mises en œuvre ou planifiées.

**3. Investissement immatériel :** OVH mentionne investir dans la R&D bas-carbone, mais n'explicite pas la part que cette dernière représente sur sa R&D totale. OVH pourrait détailler la décomposition des dépenses chiffrées de R&D selon une catégorisation permettant de distinguer celles favorables à la décarbonation ou à la transition bas-carbone.

**4. Performance des produits vendus :** OVH met en œuvre de nombreuses actions pertinentes pour réduire les émissions de ses activités, notamment via l'optimisation de la durée de vie des serveurs, le développement de technologies de refroidissement à l'eau, ou encore la mise en place de démarches de management de l'énergie des datacenters. OVH doit néanmoins porter une attention particulière au taux de réutilisation des composants de ses serveurs, en baisse depuis 2 ans (36% en 2023 vs 17% en 2025). OVH pourrait également aller plus loin en détaillant davantage les impacts attendus en matière de consommation d'énergie et d'émissions de chaque levier d'action mobilisé.

Slide suivante →



## SCORE DE PERFORMANCE

**47%**

## SCORE NARRATIF

A B C D E

## SCORE DE TENDANCE

+

**5. Management** : La supervision stratégique des enjeux de la transition bas-carbone est pilotée au plus haut niveau par le comité stratégie et RSE du conseil d'administration. Sur les incitations financières liés à la décarbonation, une part variable de rémunération à court et long termes du directeur général reliée à des objectifs d'amélioration de l'efficacité d'utilisation de l'énergie des centres de données. OVH pourrait renforcer l'analyse de matérialité sur les enjeux de décarbonation et d'atténuation du changement climatique, en considérant un large éventail de risques de transition bas-carbone et en les évaluant à l'aune de scénarios de transition compatibles avec l'Accord de Paris.

**6/7. Engagement de la chaîne de valeur** : OVH entraîne ses fournisseurs à réduire leurs émissions de GES via la ratification d'un code de conduite, mais demeure assez floue sur la mise en place concrète de ces exigences. OVH pourrait indiquer la part des fournisseurs considérés comme prioritaires en termes de dépenses d'achat et d'émissions. Par ailleurs, OVH fournit à ses clients une calculatrice carbone (« *carbon tracker* ») donnant des informations sur la décomposition de l'empreinte carbone des prestations d'informatique en cloud privé. Cet outil constitue un levier pertinent d'engagement client.

**8. Engagement public** : L'entreprise affiche un soutien public à l'Accord de Paris mais pourrait mettre en place un processus de revue des positions et activités professionnelles dont l'entreprise est membre ou partenaire.

**9. Modèle d'affaires** : 67% du chiffre d'affaires d'OVH est aligné avec la taxonomie européenne (vs 64% en 2023), sur un total de 90% d'éligibilité. Des démarches significatives pour améliorer la performance énergétique des centres de données sont déployées. Toutefois, certains *datacenters* sont situés dans des zones où le mix électrique reste carboné. Ainsi, OVH pourrait planifier des actions d'autoconsommation d'électricité bas-carbone pour les centres de données dépendant d'électricité de réseau à forte empreinte carbone.

**Cohérence climatique (score narratif)** : Il existe une incohérence sur le choix de l'approche d'attribution pour les émissions associées aux consommations d'électricité entre différentes métriques : approche fondée sur la localisation pour l'indicateur d'efficacité d'utilisation du carbone des centres de données, mais une approche fondée sur le marché pour l'objectif de réduction des émissions des scopes 1 et 2. Autrement, les données fournies sont claires et la stratégie plutôt cohérente.

**Score de tendance** : La tendance des émissions de scope 3, de CAPEX bas-carbone et de revenus bas-carbone semble être positive par rapport aux chiffres de l'année dernière. OVH met l'accent dans ses nouveaux rapports sur le développement de son outil « *Carbon Tracker* », qui contribue à la hausse de son score sur l'engagement client. Toutefois, afin de conserver un score de tendance positif, OVH doit impérativement dans sa stratégie inclure des actions pour réduire son scope 2 *location-based*.

### Domaines d'amélioration identifiés :

- OVH pourrait définir un objectif de réduction des émissions de scope 1 et 2 en *location-based*, afin de refléter plus fidèlement la performance réelle de l'entreprise.
- Pour les émissions de scope 3, OVH pourrait se fixer des objectifs de réduction en valeur absolue ou en intensité d'émission rapportée à une unité physique, et prévoir des objectifs à moyen et long terme, au-delà de 2030.
- OVH pourrait également préciser les impacts attendus sur la consommation d'énergie et les émissions associés à chacun des leviers d'action mobilisés.
- Enfin, OVH pourrait mieux formaliser ses exigences concernant la performance environnementale de ses fournisseurs.

# GRILLE D'ÉVALUATION SAY ON CLIMATE 2026

Basée sur le suivi des recommandations du FIR

Ambition net zero 2050	Si l'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 déclarée et explications claires sur la manière d'atteindre cette neutralité. Le niveau des émissions négatives est limité	L'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 est déclarée et les explications sur la manière d'atteindre cette neutralité sont claires. Le niveau des émissions négatives est élevé ou peu clair.	Ambition déclarée mais très peu claire sur la manière dont l'entreprise compte atteindre la neutralité carbone (pas d'objectifs long terme, les objectifs fixés sont peu crédibles, fort recours à la compensation,...) ou pas d'ambition de neutralité carbone en 2050 déclarée
Scénarios de référence utilisés	L'entreprise positionne sa stratégie climat par rapport à un scénario de réchauffement 1,5°C sur l'ensemble des scopes et à moyen et long termes	L'entreprise utilise un scénario de référence limitant le réchauffement entre 2°C et 1,5°C ou 1,5°C sur une partie de son scope uniquement ou seulement à moyen ou long termes	Pas de scénario de référence explicitement mentionné ou le(s) scénario(s) n'est/ne sont pas utilisé(s) pour définir la stratégie
Émissions de GES actuelles	Divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu ; découpage par scope; réduction des émissions en absolu sur les 3 dernières années	Publication insuffisamment détaillée sur la divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu ou absence de justification de l'augmentation des émissions en absolu sur les 3 dernières années	Absence de données publiques ou si la tendance des émissions à la hausse en intensité et en absolu est peu ou pas justifiée
Cible de réduction des émissions de GES à court terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire d'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement.	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à court terme ou objectifs peu ambitieux à court terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et respectent l'alignement avec un scénario 1,5°C. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à moyen terme ou objectifs peu ambitieux à moyen terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Cible de réduction des émissions de GES à long terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire de l'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à long terme ou objectifs peu ambitieux à long terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Mesures du plan d'actions	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise avec un niveau de détail suffisant, notamment des éléments chiffrés à court et moyen termes, permettant d'apprécier l'alignement de ce plan avec les objectifs fixés	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise mais dont le niveau de détail est insuffisant pour apprécier le niveau d'alignement avec les objectifs fixés (insuffisance de mesures chiffrées notamment)	Mesures peu ou pas détaillées
Alignement des investissements (OPEX / CAPEX)	Détaille la part des investissements (OPEX et CAPEX) qui contribuent au respect des objectifs fixés à court et moyen termes et explique comment ces investissements permettent d'atteindre les objectifs fixés	Les éléments d'informations communiqués renseignant sur la contribution des investissements au respect des objectifs fixés ne permettent pas de comprendre comment l'entreprise atteint les objectifs fixés	Pas d'investissements contribuant à l'atteinte des objectifs fixés explicités
Rémunération	L'ensemble des parts variables des rémunérations des mandataires sociaux intègrent au moins un critère qui évalue l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le % de la part de la rémunération déterminée par ce critère est publié ; il représente une part significative (10 % ou plus)	Au moins une partie de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux est concernée par un critère non dilué de baisse des émissions de gaz à effet de serre suivant la trajectoire de réduction définie par l'entreprise	Le critère intégré dans la rémunération des mandataires sociaux lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre est dilué, ou ne suit pas la trajectoire de réduction définie par l'entreprise. Ou absence critère lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre dans la rémunération des dirigeants
Consultation annuelle sur la mise en œuvre	L'entreprise s'engage à consulter annuellement les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat dans les prochaines années ou consulte pour la deuxième année consécutive ou plus	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de sa stratégie climat
Consultation tous les trois ans sur la stratégie	L'entreprise s'engage à consulter a minima tous les trois ans les actionnaires sur sa stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat dans les prochaines années ou consulte pour la deuxième année consécutive ou plus	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat

## MÉTHODOLOGIE ACT

# →DES PAROLES À L'ACT

### ACT, C'EST QUOI ?

Une initiative sur la base du volontariat inscrite à l'Agenda de l'Action de la CNUCC.

### POURQUOI ACT ?

Pour accélérer l'action climat des entreprises et aligner leurs stratégies sur des trajectoires bas-carbone.

### QU'APPORTE ACT ?

Grâce à des méthodologies sectorielles, ACT pose un cadre de redevabilité permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprise aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

**1**

Quels sont les objectifs de l'entreprise ?

**2**

Comment l'entreprise compte les atteindre?

**3**

Quelles sont les actions actuelles de l'entreprise ?

**4**

Quel est l'historique récent des actions de l'entreprise ?

**5**

Quelle est la cohérence globale de ces actions et objectifs ?



**INNOVANTE** : ACT est une démarche intégrée et tournée vers le long terme

**QUANTITATIVE** : elle mesure la performance passée, actuelle et future

**CIBLÉE** : sur les principales sources d'émissions de la chaîne de valeur

**SECTORIELLE** : elle traite des questions propres à la transition de chaque secteur

**TRANSPARENTE** : grâce à une évaluation par un tiers

### ACT ÉVALUATION



#### Dans quel but

Mesurer de façon crédible la contribution à l'objectif net zéro par rapport à des trajectoires bas-carbone sectorielles.

#### Pour qui

Les entreprises dotées d'objectifs fondés sur la science et/ou d'un plan de transition prêts à être évalués.

**100**

**A**

**+**

#### SCORE DE PERFORMANCE

Indicateurs d'alignement de la stratégie  
0-100

#### SCORE D'ÉVALUATION

Analyse de la cohérence d'ensemble  
A - E

#### SCORE DE TENDANCE

Projection des évolutions futures  
+ = -

# MÉTHODOLOGIE ACT

## Secteur Générique

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur Générique est à retrouver sur [son site](#). L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : chiffre compris entre 1 et 20
- **Evaluation (cohérence)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Module	Indicateur
1. Cibles	1.1 Alignement des objectifs de réduction des émissions Scope 1 et 2
	1.2 Alignement des objectifs de réduction des émissions scope 3 amont
	1.3 Alignement des objectifs de réduction des émissions scope 3 aval
	1.4 Horizon temporel des cibles
	1.5 Objectif historique et performance de l'entreprise
2. Investissement matériel	2.1 Trajectoire des émissions passées
	2.2 Trajectoire des émissions futures
	2.3 Part des dépenses d'investissement (CAPEX) dédiés à la transition
3. Investissement immatériel	3.1 Investissement R&D dédiés aux technologies en faveur de l'atténuation du changement climatique
	3.2 Activité de brevetage sur les activités de transition
4. Performance des produits vendus	4.1 Interventions sur les produits et services
	4.2 L'évolution passées des performances des produits/ et services
5. Management	5.1 Supervision des enjeux liés au changement climatique
	5.2 Capacité de surveillance du changement climatique
	5.3 Etat du plan de transition
	5.4 Incitations à la gestion du changement climatique
	5.5 Test de scénario sur le changement climatique
6. Fournisseurs	6.1 Stratégie visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	6.2 Activités visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES
7. Clients	7.1 Stratégie visant à influencer le comportement des clients afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	7.2 Activités visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de GES
8. Politique d'engagement	8.1 Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles
	8.2 Les associations professionnelles soutenues n'ont pas d'activités ou de positionnement négatifs sur le plan climatique
	8.3 Positionnement sur les politiques climatiques importantes
	8.4 Collaboration avec les autorités publiques locales
9. Modèle d'affaires	9.1 Chiffres d'affaires provenant de produits à faible teneur en carbone
	9.2 Changements dans le modèle d'affaires

### Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Qualité des données
4. Réputation
5. Risques

### Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie